



## **ANBL annonce le tout premier programme de rabais pour l'industrie de l'accueil du Nouveau-Brunswick.**

Le 24 janvier 2020

Fredericton (N.-B.) - Alcool NB Liquor (ANBL) a annoncé aujourd'hui un nouveau programme de rabais qui sera proposé aux bars et aux restaurants titulaires d'un permis d'alcool qui achètent des boissons alcoolisées pour leur établissement. Le programme entrera en vigueur le 1er avril 2020.

"Nous sommes très heureux de pouvoir proposer ce programme phare en réponse à la demande de longue date de l'industrie hôtelière pour des prix plus compétitifs sur les boissons alcoolisées", a déclaré Patrick Parent, directeur général d'ANBL. "Nous attachons beaucoup d'importance à notre partenariat avec tous les titulaires de permis - ils contribuent de façon importante à l'économie de la province avec plus de 25 000 emplois connexes et nous soutenons fortement les efforts visant à aider leur industrie à croître."

Dans le cadre du nouveau plan triennal d'ANBL visant à devenir plus compétitif avec les juridictions voisines, le programme offrira un rabais de cinq à dix pour cent sur les achats de vins et spiritueux des titulaires de permis et un rabais de un pour cent sur certaines catégories de produits de bière et les panachés.

ANBL, Restaurants Canada et l'Association des restaurants du Nouveau-Brunswick ont travaillé en étroite collaboration au cours des derniers mois pour arriver à une solution avantageuse pour tous. De plus amples détails sur le programme seront annoncés à une date ultérieure.

"Il s'agit d'une nouvelle très attendue et bienvenue pour nos membres détenteurs d'un permis au Nouveau-Brunswick", a déclaré Luc Erjavec, vice-président de Restaurants Canada - Atlantique. "Ce nouveau programme contribuera grandement à renforcer la capacité des bars et des restaurants à développer l'industrie de l'accueil et du tourisme de la province".

"L'Association des restaurants du Nouveau-Brunswick (RANB/ARNB) est ravie de cette annonce et enthousiasmée par l'esprit de coopération d'ANBL en reconnaissance de l'importante contribution des restaurants du Nouveau-Brunswick à l'économie de notre province", a déclaré Ken Judson, directeur général de RANB/ARNB. "Cette initiative permettra à nos membres de devenir plus autonomes, ce qui mènera à la prospérité, laquelle mènera à son tour à des améliorations dans tous les aspects de l'industrie du tourisme alimentaire. " »

Le programme n'aura aucun impact sur le revenu net qu'ANBL retourne à la province du Nouveau-Brunswick puisqu'il sera financé par des réductions de dépenses à la société.

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle dessert le public et les titulaires de permis par l'intermédiaire de 42 points de vente au détail d'entreprise, 87 dépanneurs privés et 66 épiceries. Son portefeuille de produits comprend plus de 2 000 produits, dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, tels que le cidre et les panachés, ainsi qu'un large éventail de boissons alcoolisées produites localement.

Personnes-ressources pour les médias

- ANBL : Tom Tremblay, Communications, (506) 429-2091
- Restaurants Canada : Luc Erjavec, vice-président Atlantique, (902) 209-0804
- Association des restaurants du Nouveau-Brunswick : Ken Judson, président, (506) 532-4249